



Commune
de MEGÈVE



REVISION GÉNÉRALE PLU

Compte rendu de la réunion publique de concertation

Propositions de traduction règlementaire du PADD

Réunion du 20 septembre 2023

La réunion publique s'est déroulée à 19h30 à l'auditorium du Palais, à MEGÈVE

Elle a réuni environ 100 personnes.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève, remercie les personnes présentes et rappelle synthétiquement la démarche dans laquelle le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré. Notamment, un focus est porté sur la loi Climat et Résilience qui accentue encore plus aujourd'hui la nécessité de penser la stratégie de développement urbain prioritairement sur les espaces déjà urbanisés. Si cette démarche était déjà enclenchée depuis de nombreuses années, la loi la quantifie en demandant de viser une diminution par deux des surfaces agricoles et naturelles consommées par rapport aux dix années passées.

La traduction du PADD s'est donc attachée à respecter la nécessaire sobriété foncière imposée par la loi. Mme le Maire rappelle qu'un important travail avait déjà été mené sur ce sujet lors de la précédente révision du PLU, approuvée en 2017. Des échanges ont lieu avec les Personnes Publiques Associées (PPA) pour limiter les nouveaux ajustements.

Enfin, Mme le Maire insiste sur le fait qu'une part importante de la révision porte sur la modification des règles d'urbanisme, afin de favoriser l'habitat permanent/social et pour redéfinir les espaces de densification, dans le respect de l'architecture de notre commune. Ces évolutions assez importantes du règlement rendent nécessaire cette révision.

Elle laisse ensuite la parole à Jérémie Peruzzo, urbaniste au sein du bureau d'études Espaces et Mutations, pour la présentation des principales évolutions travaillées par les élus.

La présentation se décline par la présentation de plusieurs outils :

- Pour mieux encadrer la densification.
- Pour produire des logements répondant aux différents besoins.
- Pour préserver les espaces agricoles et naturels.
- Pour valoriser le patrimoine.
- Pour préserver le fonctionnement écologique.
- Pour accompagner la dynamique touristique.

Le diaporama de cette présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de cette présentation, les questions ont fait l'objet de réponses par les intervenants.

Questions		Réponses
1	Question sur le nouveau règlement du PLU qui prévoit d'interdire les démolitions / reconstructions à l'identique des bâtiments afin de privilégier leur rénovation. Cette disposition s'appliquera-t-elle seulement aux bâtiments volontairement détruits ou également aux destructions par sinistre ?	Jérémy Peruzzo précise que le Code de l'Urbanisme ne prévoit plus de distinction dans la destruction/démolition. L'article L.111-15 permet notamment au PLU de ne pas l'autoriser. Mme le Maire ajoute que cette disposition vise à privilégier le travail sur l'existant. Si une démolition est volontaire, les droits à construire devront être conformes au futur règlement du PLU. Toutefois, le cas d'un sinistre (sous réserve de le caractériser) mérite d'être questionné.
2	Question sur la diffusion de ce document de présentation en ligne sur le site de la Commune.	Mme le Maire précise que ce document sera mis en ligne dans le cadre de la concertation.
3	Question sur l'évolution du nombre de lits touristiques sur la période 2011 / 2021	Jérémy Peruzzo précise que le secteur Megève/Demi-quartier comptait environ 38 000 lits touristiques en 2022. Ce chiffre est globalement stable depuis 2013. La création de nouveau lits vient compenser « l'érosion » des lits existants.

Madame la Maire prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 21h.